après avoir ensuite conduit le docteur Talon à ses occupations, revint à Senlis, où il allait voir le notaire de ses fils.

Il quitte Senlis dans la soirée et, le lendemain, on retrouvait son cadavre sur la voie ferrée.

Hoyos retrouvé

Peu de temps après, les magistrats apprirent avec stupéfaction que Hoyos était vivant... à Valenciennes.

Les dépositions très habilement menées, prouvaient que Hoyos était assassiné.

Quel avait été le mobile du crime. Le voici en quelques mots :

Le mobile du crime

Mais soudain, un véritable coup de théâtre se produisit dans l'information. La police apprit que la victime n'était plus Hippolyte Hoyos, par cette bonne raison que ce dernier était vivant.

Les magistrats crurent rêver. Mais il fallut se rendre à l'évidence. Enfin, à force d'investigations, on aboutit au résultat qui mettait à jour la criminelle complicitaire de voleur.

Il y a environ cinq ou six ans, un individu dit Jean-le-Bonnet Lou, se présentait chez M. Mabon, secrétaire de la mairie de Senlis et agent de la compagnie de la *Nationale*, pour contracter une assurance sur la tête d'Hippolyte Hoyos.

Quelques mois plus tard, un sieur Huet se présentait chez M. Mabon, se nommant Hippolyte Hoyos, et demandait à contracter une assurance sur la tête d'Hippolyte Hoyos, en faisant bénéficiaire Jean-le-Bonnet Lou.

Les dépositions concordantes ne laissent aucun doute à ce sujet.

Le 2 juillet, Jean-le-Bonnet Lou, qui était jalouse de la bonne fortune d'Hippolyte Hoyos lui-même qui maintenait son plan criminel.

L'identité de la victime

Cinq jours après le crime la femme Belhomme, la femme du maréchal des logis à Ramboulet, reçoit une lettre signée de la main d'Hippolyte Hoyos, la femme Hoyos, lui demandant des renseignements sur le compte d'Hippolyte Hoyos lui-même. Elle en donne de défavorables.

Or, à ce moment, Hoyos se trouvait à l'hôtel du Soleil d'Or, à Senlis, où il occupait une chambre, sous le nom et avec le prénom du nommé Baron, garçon de ferme, [illegible]

Ce nom de Baron, porté en dernier lieu par Hippolyte Hoyos, était cette fois-ci, le nom de famille de la victime, et la prévention, avant le crime, de faire revoir ses propres effets, et son linge marqué à ce nom.

Baron était le domestique de l'ex-régisseur du comte Roverella, Oswald Hoyos, Baron était blond et ressemblait à Hippolyte Hoyos. Cet indice doublé comme de cette similitude que la mise-[illegible] ne pas sur lui, dans l'obrigatoire but [illegible]

Il est vrai, à Ramboulet, à l'hôtel du Soleil d'Or, à Senlis, de ne présenter qu'une lettre *à l'ordre* de Hoyos, en date du 20 octobre 1888, [illegible] qui était [illegible] pas réparties.

Et pour cet [illegible], le cadavre trouvé sur la voie ferrée, à Chantilly, avait, comme on sait, un [illegible]. On attribua cette amputation au passage d'un train. Or, Pétit l'a [illegible] qu'il avait opéré lui-même, pour faire disparaître toute trace de cette infirmité pouvant aider à la reconnaissance du cadavre.

Les Arrestations

Une première personne que le parquet fit arrêter fut la fille Figue qui était-[illegible], avec ses [illegible], chez un de ses cousins, dans une petite rue de Valenciennes. C'est là qu'on l'a arrêtée. Une heure après, Hoyos lui-même était pris, au moment où il se disposait à gagner la Belgique.

L'interrogatoire

Le président procède à l'appel des témoins qui sont au nombre de 57. Parmi eux figure la fille Figue, maîtresse de Hoyos, et trahie par cette dernière et ayant un chapeau à plumes vioelettes.

Hoyos est ensuite interrogé. Il se dédend plus à pied avec une étonnante assurance, mêlée avec une certaine arrogance. Il reste obstinément assis. Il nie absolument avoir tué la première femme et déclare qu'il répondra toujours avec une entière franchise, car il a conscience de son innocence.

L'accusé attaque vivement le commissaire de police de Bonsu (Belgique), dit-il, trois personnes, un témoin et son beau-père.

Le président est obligé de l'inviter à plus de retenue.

Hoyos élève la voix et dit qu'il n'a pas à craindre de parler, car il est innocent.

Le président lui fait observer qu'il avait en Belgique une si mauvaise réputation, — justifiée d'ailleurs par diverses condamnations — qu'il a été soupçonné d'être l'auteur du meurtre d'un magistrat belge.

Plusieurs déclarations d'Hoyos sont en contradiction avec ce qu'il a dit à l'instruction sur l'emploi de son temps. Il a pour toute réponse qu'il avait perdu la tête, car on n'a fait que l'intimider. (Rires.)

Le président lui dit qu'outre ses démêlés avec la justice belge, il est très mal vu de sa famille. Il a deux fils issus du dépouillé, qui ne sont sur le compte du passer officier. Ils ont tous deux un profond mépris pour leur père qui les déshonore. Sa conduite privée est déplorable : Hoyos a de nombreux enfants naturels et adultérins.

Hoyos proteste vivement contre l'accusation de tentative de meurtre sur son beau-père Bidemart. Incidemment, il cherche à se justifier.

Par instants il se montre narquois. Il déclare que s'intéressant cet mépriséable par ce qu'il a fait dépouiller sa fille malgré ses condamnations, attendu qu'il le savait riche.

Hoyos reproche au président de s'être entouré de faux renseignements. Il nie avoir mérité toutes les condamnations prononcées contre lui pour coups, blessures, tentatives de meurtre, faux en écritures et il se perd dans de longues explications.

Le président fait remarquer les allures consistant longtemps à Hoyos, qui a exercé les métiers les plus opposés, se disséminant incessamment sous de faux noms, gagnant de mêmes salaires et dépensant beaucoup comme s'il puisait à quelque source secrète.

Le président mène l'interrogatoire très froidement. Ses questions sont très précises et habilement posées, très sévèrement. L'insistance des dépositions constantes d'Hoyos ne l'arrête pas, et il ne cesse de mettre l'accusé en contradiction avec les pièces de volumineux dossier qu'il y a très sérieusement étudié.

La Présidence en arrive enfin aux sommes considérables qu'Hoyos a dépensées depuis la mort d'Hoyos, tendant à contracter plusieurs assurances sur la vie. Hoyos nie. Il entre dans des explications longues et diffuses. Il crie au scandale, il se lève. Il ne le pouvait, était aussi minutieux que vous, on ne pourrait jamais faire d'affaires.

La présidence insiste que l'accusé, au moyen de ses combinaisons, est arrivé en possession de trois contrats d'assurance s'élevant ensemble à 200,000 francs. Il ne [illegible] Hoyos, tout [illegible] Hippolyte Figue, en prévision de ses [illegible] avaient été [illegible] Hoyos,